

5. BASIL HALL CHAMBERLAIN: Things Japanese. London. John Murray. 5the ed. 1905.

6. KARL RATHGEN: Staat und Kultur der Japaner. Verlag von Velhagen & Klasing. 1907.

7. DR K. FLORENZ: Geschichte der japanischen Literatur. C. F. Amelangs Verlag. 1904.

8. K. FLORENZ: Japanische Dichtungen. Weissaster. Leipzig. C. F. Amelangs Verlag.

9. K. K. KAWAKAMI: Flowers of the Orient.

10. PAUL ENDERLING: Japanische Novellen und Gedichte. Philipp Reclam iun.

 OTTO HAUSER: Die japanische Dichtung. Sammlung: Die Literatur. herausgegeben von Georg Brandes. Verlag von Bard-Marquardt. Berlin.

12. OTTO HAUSER: Die chinesische Dichtung. Sammlung: Die Literatur. Herausgegeben von Georg Brandes. Verlag von Marquardt & Co., Berlin.

13. GUSTAV JACOBY: Katalog der Ausstellung japanischer Kleinkunst.

Berlin 1905

14. CHARLOT STRASSER: Gedichte von einer Weltreise und andere Lieder. Zürich. 1908. Verlag von Rascher & Cie.

LES MÉTHODES MODERNES D'IDENTIFICATION DE CRIMINELS

L'identification et le signalement jouent un très grand rôle dans les affaires de police et dans les enquêtes judiciaires. Un délit ou un crime vient d'être commis; la première et principale tâche de la police et du magistrat enquêteur sera d'abord d'identifier l'auteur du crime ou du délit, et ensuite de le rechercher pour l'arrêter parmi l'immense nombre d'individus n'ayant rien à faire avec la violation de loi commise. "La question d'identité domine toute l'instruction criminelle" a très justement dit Coutagne.

Legrand du Saulle a défini de la façon suivante l'identification: "l'identification est la détermination de l'individualité d'une personne"; le signalement est d'après Littré: "la description d'une personne que l'on veut faire reconnaître."

La fixation de l'identité d'un individu et la possibilité d'en donner un bon signalement sont donc de la plus haute importance pour les enquêtes policières et judiciaires. En effet, beaucoup de récidivistes savent "se faire la tête", soit en cachant leur véritable identité sous un faux état civil soit en arrangeant leur

extérieur de telle façon que, pour le public, ils paraissent être des inconnus. Et pourtant, dans l'intérêt de la Justice, il faut trouver l'identité de cet inconnu, ou, s'il a pris un faux nom, trouver son véritable nom. Il y a quelque trentaine d'années encore, la police, dans ces cas, était réduite à se fier à la bonne mémoire de ses agents ou de procéder à des recherches longues et coûteuses qui souvent n'étaient pas couronnées de succès. Il est vrai que dès 1854 la Justice s'est déjà servie du portrait photographique pour établir l'identité des inculpés à état civil inconnu. C'est le Juge de Paix de Lausanne qui, le premier très probablement, a eu l'idée de faire daguerréotyper un voleur détenu à l'Evêché à Lausanne et qui cachait soigneusement son état civil, et d'envoyer ces portraits daguerréotypiques à la direction de police des différents cantons suisses et à celle des pays voisins. Le résultat fut excellent: le voleur fut reconnu dans le Grand-Duché de Bade et son identité établie.

Depuis, on avait reconnu l'utilité de ces portraits, non seulement au point de vue de la reconnaissance d'inconnus par le public, mais aussi pour l'identification, souvent difficile, de vieux "chevaux de retour". Le fait amenait fatalement les directions de police des grandes villes à faire faire des portraits de tous les condamnés dont la surveillance, après libération, s'imposait. Mais comme le nombre de ces photographies augmentait de jour en jour, il devint indispensable de les classer pour pouvoir facilement les retrouver au besoin. C'est ainsi que furent créés en Allemagne (Berlin et Hambourg) les "Verbrecheralbum". Dans ces albums, les portraits furent classés d'après les délits commis par leurs originaux. Ces collections rendaient de précieux services à la police.

Les Américains allèrent encore plus loin. Ils ne se contentèrent pas seulement de la création d'albums similaires à ceux employés en Allemagne, ils construisirent de grandes armoires spéciales, d'après les indications de M. Thomas Adams. L'emploi de ces armoires était nécessité, d'une part, par le fait que les criminels avaient réussi à faire enlever leur portrait de l'album par des employés corrompus, d'autre part, par le besoin d'avoir plus de catégories à disposition pour faciliter les recherches.

L'armoire d'Adams, contenant une grande quantité de compartiments, permettait une sériation plus nombreuse.

Mais tous ces systèmes étaient entachés de trois graves inconvénients. Premièrement, la confection de ces portraits étant confiée, la plupart du temps, à un photographe de métier, celui-ci posait le sujet d'après les règles de la photographie artistique. L'éclairage, la réduction, la tenue de l'individu dépendaient du goût de l'opérateur. Aussi par l'habitude acquise dans son métier employait-il la retouche à profusion. Mais cette retouche, en arrondissant les traits de la figure, en faisant disparaître des accidents de la peau ou des cicatrices etc., modifie profondément l'aspect de la personne photographiée de sorte que son identification sûre, à l'aide d'un portrait ainsi modifié, devient très difficile, quelquefois même impossible.

Le second défaut de ces anciennes collections de portraits de criminels était de ne pas permettre une classification rationnelle. La classification, d'après le genre du délit, devint, avec la multiplication des documents photographiques, de plus en plus difficile et exige, vu le grand nombre de genres de criminalité, une sériation tellement nombreuse que les recherches sont presque impossibles. En outre, le fait que certains criminels changèrent de catégorie, et surtout de nom et d'état civil, rendait leur identification, par les albums photographiques, de plus en plus problématique.

Enfin, ayant même une bonne photographie à leur disposition, les policiers de ce temps-là ne savaient pas toujours l'identifier avec son original. L'identification d'un individu à l'aide d'une photographie n'est souvent pas facile du tout, surtout si entre la prise de la photographie et le moment où l'on désire identifier l'individu, il s'est écoulé un certain temps. Beaucoup, en effet, ne reconnaîtront pas dans le portrait du joli jeune homme bien soigné le vagabond hirsute et borgne, évadé de la Guyane, comme il s'en présente souvent dans les services d'identification judiciaire. Pour pouvoir identifier avec sûreté quelqu'un à l'aide d'une photographie il faut connaître les principes du "Portrait parlé" qui seront expliqués plus loin et qu'alors on ne connaissait pas encore.

Quant aux signalements de ce temps, les méthodes employées à leur confection étaient absolument insuffisantes pour arriver à des résultats positifs. C'était une description sommaire et très vague de l'extérieur de l'individu qu'on recherchait, description où souvent tous les caractères de la figure étaient qualifiés "d'ordinaires". C'est curieux, combien les délinquants étaient des individus "ordinaires". Malheureusement ces signalements inutilisables n'ont pas encore partout disparu des papiers d'identification officiels. Trop souvent on rencontre des permis de chasse, des passeports, voire même des signalements de police où le sieur X a une bouche ordinaire, un menton rond, un nez ordinaire, un front ordinaire, etc. Dans l'intérêt de la sécurité publique et individuelle, les autorités compétentes, devraient avoir à cœur de faire disparaître ces caricatures de signalements et de les remplacer par des signalements précis établis à l'aide des méthodes modernes.

La création de méthodes rationnelles d'identification et de signalement s'imposa. Survint M. Alphonse Bertillon qui créa, en 1882, son système anthropométrique. Avec l'apparition de cette méthode, scientifique et pratique en même temps, toutes les difficultés ont disparu. Ce système d'identification, auquel M. Bertillon ajouta encore plus tard sa méthode de signalement "le portrait parlé", fut adopté dans la plupart des Etats civilisés. La Suisse, et spécialement le Canton de Genève, furent parmi les premiers qui comprirent la haute importance de ce système d'identification pour la sécurité publique. En effet, le 12 décembre 1890, les principaux fonctionnaires des différents départements cantonaux de Justice et Police se réunirent officieusement à Berne pour préparer l'application de l'anthropométrie signalétique en Suisse. C'est le Canton de Genève qui, le premier en Suisse, institua en 1891 un service anthropométrique complet d'après le système Bertillon.

Une dizaine d'années après la création du premier service anthropométrique à Paris apparaissait en Angleterre une nouvelle méthode d'identification à l'aide des empreintes des lignes papillaires de la pulpe des doigts: la dactyloscopie. En réalité c'était la reprise d'une méthode d'identification des Chinois du VIIe siècle, qui apposaient, dans les documents judiciaires en

matière civile, leur empreinte digitale comme signature. Ces empreintes digitales furent successivement étudiées par Purkinie (1823), Alix (1867), William Herschell et Galton. Herschell se servait en 1858 déjà, aux Indes, de l'empreinte du pouce pour l'identification des délinquants, mais c'est seulement Sir Henry, le chef de la Police de Londres, qui introduisit définitivement le système d'identification dans la pratique policière. Depuis lors plusieurs pays ont remplacé le système anthropométrique par la dactyloscopie. A la fin de ce travail, nous examinerons si cet abandon du système Bertillon au profit du système dactyloscopique est justifié ou s'il n'est pas, en grande partie, attribuable à un certain engouement pour une méthode séduisante, belle et pratique en effet, mais possédant certaines lacunes assez importantes.

Il faut ajouter que d'autres méthodes d'identification ont été proposées, telles que l'identification par le moulage des dents. des oreilles, par la courbure de la cornée, par la forme des veines dorsales de la main, l'anthropométrie radiographique, etc. Aucune de ces méthodes n'a un intérêt pratique. Ce sont là des méthodes toutes théoriques donnant souvent même des résultats peu sûrs, qui sont à leur place dans le laboratoire d'un savant. mais non pas dans les services d'identité judiciaire de la Police.

I. LA FICHE ANTHROPOMÉTRIQUE

Le signalement anthropométrique de M. A. Bertillon repose sur les trois données suivantes:

- 1º La fixité à peu près absolue de l'ossature humaine à partir de la vingtième année; seul le fémur continue à croître faiblement, mais cet accroissement est compensé par l'incurvation de la colonne verébrale (la "voûte" de la fiche anthropométrique);
- 2º La diversité extrême de dimensions que présente le squelette humain comparé d'un sujet à un autre. Il est en effet impossible de trouver deux individus possédant une ossature identique;
- 3º La facilité et la précision relatives avec lesquelles certaines dimensions du squelette sont susceptibles d'être mesurées.

Les mensurations se font avec des instruments spéciaux et de précision d'une construction simple.

Les mesures suivantes ont été adoptées par l'auteur du système pour figurer sur le formulaire du signalement anthropométrique:

Mesures relevées sur l'ensemble du corps

Taille (hauteur de l'homme debout) Envergure des bras Buste (hauteur de l'homme assis)

Mesures relevées sur la tête

Longueur de la tête Largeur de la tête Indice bizygomatique (qui a remplacé la largeur de l'oreille droite) Longueur de l'oreille droite

sur les membres

Longueur du pied gauche Mesures relevées | Longueur du doigt médius gauche Longueur de l'auriculaire gauche Longueur de la coudée gauche

Les mesures sont relevées avec la plus grande exactitude et de façon rigoureusement uniforme dans tous les services policiers où le système Bertillon est en usage.

La classification des fiches anthropométriques se fait à l'aide des mesures ainsi relevées, mais l'ordre qui nous sert à cette classification est un autre que celui que nous employons pour la mensuration.

En effet, les fiches sont classées dans l'ordre suivant: 1º Longueur de la tête; 2º largeur de la tête; 3º longueur du doigt médius gauche; 4º longueur du pied gauche; 5º longueur de la coudée; 6º hauteur de la taille; 7º longueur du doigt auriculaire; 8º couleur de l'iris; 9º longueur de l'oreille.

Cette classification a été choisie par M. Bertillon dans le but de placer au début les mesures de la plus grande puissance signalétique (les mesures les plus stables chez le même individu et les plus variables d'un individu à l'autre). Il faut ajouter que, pour les services de moyenne importance comme nos services anthropométriques suisses, les cinq premières mensurations et la couleur de l'iris suffisent amplement pour la classification.

En divisant chaque mesure en trois embranchements: petit, moven, grand, et en choisissant les valeurs de ces embranchements de telle sorte que les fiches qui s'y trouvent soient à peu près en nombre égal, on arrive très facilement à retrouver par élimination une fiche déterminée. Ainsi en admettant un chiffre total de 90,000 fiches, on élimine déjà les ²/₃, c'est à dire 60,000 fiches par la première mesure, la longueur de la tête, parce qu'on ne recherche une petite longueur ni dans les grandes, ni dans les moyennes, mais seulement dans les 30,000 fiches possédant une petite longueur de la tête. La largeur de la tête partage de nouveau chaque tas de 30,000 fiches en trois parties de 10,000 chacune. La longueur du pied les subdivise de nouveau en trois masses, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la couleur de l'iris nous donne un petit paquet d'une douzaine de fiches environ, qui est finalement partagé en trois parties par la longueur de l'oreille.

Des armoires spéciales à cabriolets rendent ainsi possible le classement d'un très grand nombre de fiches anthropométriques.

Les indications numériques des fiches anthropométriques sont encore accompagnées du signalement colorimétrique et de l'énumération des marques particulières. Dans le premier, on note: 1º la couleur de l'iris de l'œil que nous avons déjà citée comme nous servant à la classification des fiches. Cette indication possède quatre subdivisions: numéro du classement d'après le tableau des nuances de l'iris humain de M. Bertillon, la couleur et la forme de l'auréole, la couleur de la periphérie et les particularités; 2º la teinte des cheveux, subdivisée en nuances et particularités; 3º la teinte de la barbe, subdivisée également en nuances et particularités; 4º le teint pour lequel on spécifie sa coloration pigmentaire et sanguine.

Les marques particulières sont notées sur l'envers de la fiche. Ces marques consistent en grains de beauté (névus), cicatrices de coupures, de coups de couteau, de furoncles, tatouages, etc. Ce relevé des marques particulières n'est utile qu'à condition que leur description et la notation de leur emplacement soient faites avec une rigoureuse précision.

Pour cela M. Bertillon a choisi sur le corps humain un certain nombre de points de repère comme la fourche sternale,

l'articulation cubitale, les tétons, la crête de la septième vertèbre, etc. En outre, on divise, en pensée, le corps en deux par une ligne idéale allant du sommet du crâne par le sternum vers le bas du corps. Cette ligne idéale est "la médiane" sur la partie antérieure du corps; sur la partie postérieure la colonne vertébrale remplace la médiane. En mesurant les distances de la cicatrice à relever à un point repère d'une part, et, de l'autre, à la médiane ou à la colonne vertébrale, on réussit à fixer exactement la position de la marque particulière. On y joint encore la description de sa forme, ses dimensions, etc.

L'énumération des marques particulières sur la fiche se fait de la façon suivante: Sous la rubrique I. les marques se trouvant au bras et sur la main gauches; II. les marques au bras droit et sur la main droite; III. à la face, dans le cuir chevelu et au devant du cou; IV. à la poitrine et sur le ventre; V. au dos; VI. aux jambes. Des abréviations servent à l'inscription de ces marques sur la fiche anthropométrique. L'abréviation cic signifiera "cicatrice"; nv signifiera "névus"; le mot oblique est representé par la lettre b, etc.

Des renseignements sur l'âge réel ou apparent de l'individu, la date et le lieu de sa naissance, ses noms et surnoms, ses papiers d'identité, ses relations, ses détentions et condamnations, etc. sont également notés sur la fiche.

La fiche contient en outre les empreintes digitales (lignes papillaires de la pulpe des doigts) des dix doigts.

Finalement, le milieu du recto de la fiche sert de support à la photographie de profil et face de l'individu, photographie prise à l'aide d'un appareil spécial à une réduction d'un septième.

Ainsi la fiche anthropométrique du système Bertillon, telle qu'elle est utilisée au service de l'identité judiciaire de la Préfecture de Police de Paris et dans nos services anthropométriques suisses, contient les moyens d'identification suivants: 1º les mesures anthropométriques; 2º la colorimétrie; 3º les marques particulières; 4º la photographie signalétique qui peut être remplacée par le "Portrait parlé" et 5º les empreintes digitales (dactyloscopie).

(A suivre.)

LAUSANNE

A. REISS

Unterstützungen zuwenden und sich in ihren Hauskapellen frommen Übungen hingeben. (Hackmann).

Diese Jenseits- und Höllenlehre ist das Glied, in dem sich der von Indien hereingewanderte Buddhismus mit der bodenständigen chinesischen Ahnenverehrung zu einer unlöslichen Einheit verschmolzen hat. Je entsetzlicher die Qualen der Hölle sind, um so sehnsüchtiger muss das Verlangen nach Erlösung sein. Der Chinese liebt Buddhismus und Mönchtum im allgemeinen zwar nicht; aber um dieses Stückes willen kann er ihn nicht entbehren. So könnte man dem chinesischen Buddhismus den Vorwurf machen, dass er von der Höllenfurcht, die er selbst weckt und nährt, lebt, wenn nicht dieser Vorwurf sofort auf uns selbst zurückfallen müsste. "Das kirchliche Christentum," sagt Chamberlain", hatte sich nach und nach zu einer Religion von Himmel und Hölle gestaltet; alles übrige war nebensächlich. Man greife nur zu welchen alten Chroniken man will, die Furcht vor der Hölle wird man als die wirksamste, meistens als die einzige religiöse Triebfeder am Werke sehen. Die immensen Latifundien der Kirche, ihre unberechenbaren Einnahmen aus Ablässen und dergleichen entstammen fast alle der Furcht vor der Hölle. Indem später die Jesuiten 1) diese Furcht vor der Hölle ohne Umschweife zum Angelpunkte aller Religion machten, handelten sie insofern ganz logisch, und bald ernteten sie den Lohn der konsequenten Aufrichtigkeit, denn Himmel und Hölle, Lohn und Strafe bilden heute mehr als je die eigentliche oder mindestens die wirksame Unterlage unserer kirchlichen Sittenlehre."

"Aber," so hörten wir Yama, den Totenrichter, klagen, "wie kann diese Welt sich bessern, wenn es keine Hölle mehr gibt?" Die Hölle hat sie weder im Osten noch im Westen merklich gebessert. Nur eine könnte helfen, Kwan-yin, die Göttin der Barmherzigkeit, die, wo sie wandelt, alles in ein Paradies verwandelt. Die Liebe löscht wie die Menge der Sünden, so die Flammen der Hölle aus, und die Menschen bräuchten sich vor keiner Hölle im Jenseits zu ängstigen, wenn sie sich nicht schon das Diesseits selbst zur Hölle machten.

MÜNCHEN

000

J. SCHNITZER

(Suite.)

II. LA FICHE DACTYLOSCOPIQUE

Si l'on examine la pulpe des doigts, on remarque une grande quantité de lignes formées par les crêtes papillaires. La disposition de ces lignes est variée et diffère d'un doigt à l'autre. Ce dessin digital existe depuis le sixième mois de la vie intra-utérine et ne change pas de forme pendant toute la vie. Les distances entre les différentes lignes deviennent plus grandes avec la croissance; mais ni leur direction, ni leur dessin ne varient. En outre il a été reconnu qu'il est impossible de trouver chez deux individus absolument le même dessin. L'empreinte digitale est donc un caractère spécifique et personnel de l'individu.

En enduisant une plaque de verre avec une mince couche d'encre d'imprimerie, en y appuyant, l'un après l'autre, les doigts d'un individu dont on veut garder un signalement, et en les appuyant ensuite sur une feuille de papier, on produit des images reproduisant noir sur blanc le dessin papillaire de ses doigts, dessin qui pourra, à l'avenir, servir à son identification.

Cette identification sera très facile si nous n'avons qu'une ou quelques feuilles contenant des empreintes digitales; mais sera-t-elle encore possible si nous possédons plusieurs milliers de ces "fiches dactyloscopiques"? Oui, sous condition qu'on puisse les classer de sorte qu'on retrouve de suite les dessins similaires sans devoir s'occuper des autres fiches contenant des dessins différents. Et cette classification est possible. Nous allons très rapidement passer en revue les méthodes de classification dactyloscopique les plus employées.

Déjà Purkinjè, en 1823, classait les empreintes digitales en neuf types; mais cette classification n'a jamais été employée pratiquement. Galton, en 1889, élabora une classification à quarante et un types d'empreintes, se distinguant nettement les unes des autres. Féré, Forgeot, Testut en France et Toscano en Italie essayaient également à classer les empreintes digitales, mais sans penser à une utilisation policière possible.

¹⁾ Nicht erst und nicht bloss die Jesuiten.

Enfin le classement dactyloscopique de Galton fut adopté en concurrence avec le système anthropométrique, en 1894, au Bengale et décrété unique moyen d'identification en 1897 dans toute l'Inde anglaise. C'est le plus ancien système dactyloscopique vraiment utilisable pour les services policiers.

M. Henry réduit les quarante et un types à quatre; mais pour le classement, il n'en utilise que deux types principaux. La boucle = L (Lasso, Loops) et le tourbillon = W (Whorls, Wirbel). On groupe les empreintes de la façon suivante:



Dans chacune de ces fractions, la boucle est indiquée par le chiffre 0, le tourbillon par seize dans la première, huit dans la seconde, quatre dans la troisième, deux dans la quatrième et un de la dernière fraction. Par exemple nous aurions la formule: $\frac{L}{L} + \frac{L}{W} + \frac{W}{L} + \frac{W}{W} + \frac{W}{L}$ cela nous ferait traduit en chiffre: $\frac{0}{0} + \frac{0}{8} + \frac{4}{0} + \frac{2}{2} + \frac{1}{0}$; on additionne maintenant membre à

membre, ce qui fait $\frac{7}{10}$; on ajoute 1 un à chaque total $=\frac{8}{11}$ et l'on

renverse la fraction totale $=\frac{11}{8}$. Cette dernière fraction est la for-

mule dactyloscopique qui sert pour le classement des feuilles.

A l'aide des cinq numérateurs et des cinq dénominateurs, Henry établit 1024 divisions. En distinguant le nombre de lignes papillaires compté entre deux points déterminés de l'empreinte, Henry arrive à établir encore 576 subdivisions. Comme on peut le voir, l'établissement de la formule dactyloscopique d'après son système est fort compliqué et demande un personnel très bien stylé. La moindre inattention en additionnant les différentes fractions, en comptant les lignes entre le centre et le triangle d'intersection, ou en établissant l'ordre des doigts amène une erreur

de la classification. C'est bien le plus compliqué des systèmes dactyloscopiques; pourtant l'Allemagne et l'Autriche l'ont adopté et les directions de Police des Cantons de Bâle ville et Lucerne l'ont introduit à côté du système anthropométrique. Nous concevons très bien qu'à côté de la fiche anthropométrique, les services d'identification judiciaire un peu importants désirent avoir encore un classement dactyloscopique spécial, ne serait-ce pour classer rationnellement les fiches des mineurs et des femmes (comme au service de la Préfecture de Paris) et pour chercher l'auteur d'un crime à l'aide d'empreintes digitales laissées sur les lieux. Mais n'aurait-il pas mieux valu, dans notre petit pays, de convoquer les services intérressés des différents cantons, pour étudier ensemble le pour et le contre de tous les systèmes dactyloscopiques (et ils sont nombreux!) pour faire adopter un système conforme dans toute la Suisse? Cette mésure aurait singulièrement facilité la besogne de notre bureau de Police centrale, si utile aux Cantons.

En 1891 Jean Vucetich, de La Plata, proposa à son gouvernement un système de classement dactyloscopique qui fut, à la suite, adopté par un grand nombre des États de l'Amérique du Sud. Il repartit toutes les empreintes en quatre catégories:



- 1º La première n'a pas de triangle d'intersection ou delta (le delta est le petit triangle à base plus ou moins horizontale dont le sommet se dirige vers la pointe du doigt). Les lignes papillaires forment des arcs superposés traversant toute la largeur de la pulpe des doigts.
- 2º La seconde se compose de lignes en forme d'anse ou boucles qui partent (vues de l'observateur) du bord gauche, contournent le centre et rejoignent le bord gauche. Le delta se trouve à droite du centre. Ce sont les boucles internes.

- 3º Les lignes partent du côté droit et rejoignent le bord droit. Le delta est à gauche. Ce sont les boucles externes.
- 4º La quatrième catégorie comprend les empreintes à deux deltas, un de chaque côté du centre. Les lignes décrivent autour du centre un tourbillon simple ou double en ellipses ou spirales. Ce sont les verticilles.

Ces quatre formes sont représentées par une lettre, s'il s'agit du pouce, par un chiffre pour les autres doigts:

	Pouce	autres doigts
Arc	- A	1
Boucle interne	I	2
Boucle externe	Е	3
Tourbillon (Verticille)	V	4

La formule totale de la fiche comporte donc deux lettres et huit chiffres. Les "indices" de la main droite sont donnés en premier lieu. Ainsi un individu ayant au pouce droit un arc, à l'index un arc, au médius une boucle interne, à l'annulaire et à l'auriculaire un tourbillon, au pouce gauche une boucle externe, à l'index une boucle externe, au médius et à l'annulaire une boucle interne et à l'auriculaire un arc, aura la formule suivante:

A 1244 E 3221 formule dactyloscopique où les doigts de la main droite indiqueront la serie et les doigts de la main gauche la section. L'amputation d'un doigt et indiquée par O, l'amputation totale des doigts par amp. tot. L'ankylose est indiquée par ank. ou ank. tot. Un dessin illisible (par cicatrice, etc.) est marqué par

En groupant suivant les chiffres, séries et sections ces indices dactyloscopiques, on arrive à 1 048 576 subdivisions, ce qui est amplement suffisant même pour de très grands services. Les fiches ayant un même indice dactyloscopique sont différenciées soit en comptant les lignes entre le centre et le delta, soit en comparant leurs particularités: fourchettes, ilôts, lignes coupées, etc.

Le système de classement dactyloscopique de Vucetich est bien plus simple, plus sûr et plus commode que celui de Henry.

M. Bertillon, lui aussi, a élaboré, en 1894, pour les fiches des mineurs et des femmes, un système de classement dactylos-copique se basant sur les quatre dessins principaux des empreintes

digitales; mais il désigne ces dessins par les lettres E, I, O, U. La boucle externe de Vucetich est le E, la boucle interne le I, le tourbillon ou verticille le O, et l'arc le U. La fréquence de ces dessins n'est pas du tout égale. D'après Bertillon, sur 1000 doigts de la main droite, on constate:

	Е	I	0	U
Pouce	589	5	364	42
Index	362	152	284	202
Médius	746	9	126	119
Annulaire	610	13	337	40

C'est donc le E qui représente le dessin le plus fréquent. Bertillon conserve pour l'index les quatres lettres, les autres doigts: pouce, médius, annulaire conservent pour le lacet externe le E, les autres dessins sont désignés par X. Il arrive ainsi, en n'utilisant que les quatre doigts de la main droite à 32 catégories. En utilisant pour tous les doigts les lettres et en ajoutant encore ceux de la main gauche, on arrive a un nombre de subdivisions égale à celui du système Vucetich.

En somme les systèmes de Vucetich et Bertillon reposent sur le même principe. A côté de ces trois systèmes principaux, nous avons encore toute une série de secondaires, tous des modifications plus ou moins heureuses des trois méthodes précitées. Les détails n'en intéressent que les spécialistes.

L'accord est donc loin d'être établi. Et pourtant, surtout en matière de Police, l'uniformité des méthodes est de la plus haute importance pour les relations internationales. Un congrès international seul, où l'on adopterait universellement le meilleur système ayant recueilli le plus de suffrages, pourrait remédier à ce grand inconvénient.

Notons encore que les systèmes dactyloscopiques purs ont des fiches ne contenant que les empreintes digitales et l'état civil des individus. Ces fiches ne peuvent donc servir que pour l'identification d'un individu arrêté et non pas pour le signalement d'un individu en liberté.

LAUSANNE (A suivre.) R. A. REISS

la lettre X.

ahnen zu lassen, wie gewaltig schön jene folgenreiche, in August Weismanns "Vorlesungen" von Künstler- und Meisterhand dargestellte Errungenschaft biologischen Wissens ist, erwähne ich zum Kontrast die Auslegung derselben Tatsachen durch den Jesuitenpater Erich Wasmann, der auf Grund ausgezeichneter Spezialarbeiten auf dem Ameisengebiet zu einer Bestätigung der Deszendenztheorie gekommen ist, letztere jedoch zur Rettung der gefährdeten kirchlichen Dogmenlehre in willkürlichster Weise nicht auf den "gottverwandten" Menschen auszudehnen gewagt hat. Begeistert stimme ich jenem andern vortrefflichen Ameisenforscher, Professor Karl Escherich, zu, der seine Kritik der Wasmannschen Lehre in der "Beilage zur Münchener Allgemeinen Zeitung" mit den Worten schloss: "Wenn ich zu wählen hätte zwischen dem alten biblischen, poetischen Schöpfungsbericht und der von Wasmann aufgestellten, durchaus inkonsequenten "kirchlichen Abstammungslehre', so würde mir die Wahl nicht einen Augenblick schwer fallen." - So gehen Schönheit und Wahrheit Hand in Hand auch in der Wissenschaft. Gezwungenes und Falsches bleibt hässlich, adelnde Schönheit bringt hier sicher nur der Beweis.

Wenn es schliesslich gilt, noch weitere Beispiele anzuführen von Schönem im Gebiete biologischen Wissens, so findet sich bald eine ganze Schatzkammer voll: die prachtvolle Anordnung einzelner Gewebe im Tier- und Pflanzenreich; die Entstehung der farbigen Blumen im engen Zusammenhang mit den sie bestäubenden Insekten; die ingeniösen Einrichtungen einzelner Blüten und ihre Funktion, wie sie Maeterlinck in seinem letzten Werk: "Intelligence des fleurs" so herrlich beschrieben hat; die Instinkte des Bienenlebens und deren allmähliche Entwicklung von

richtig bemerkt demgegenüber schon Du Bois-Reymond, dass Ruskin dergleichen nur schreiben konnte, weil er den morphologischen Begriff des Typus nicht kannte, der für die Wirbeltiere in einer Wirbelsäule mit Vorderund Hinterende (Schädel und Schwanz) und zwei Knochenringen (Becken und Schultergürtel) zum Ansatz für die Extremitäten besteht. Dass die Palaeontologie, welche noch kürzlich durch Funde in Afrika so abweichende Formen wie die Walfische und Elefanten auf den allgemeinen Säugetiertypus zurückgeführt, nie eine Wirbeltierform aufgedeckt hat, welche aus diesem Typus sich entfernt, ist gerade ein schlagender Grund für die Abstammungslehre und gegen die Annahme wiederholter Neuschöpfungen; denn es ist nicht einzusehen, weshalb eine frei schaffende Macht sich solche Beschränkung auferlegen sollte.

den wilden Raubwespen herauf; das harmonische Ineinandergreifen und die überraschenden Wechselwirkungen physiologischer Prozesse, so zum Beispiel der Atmung, des Sehens, des Hörens, deren Kenntnis wir Forschern wie Ernst v. Brücke, Hermann v. Helmholtz, Johannes v. Kries verdanken, Männern, die, zum Teil von Haus aus, in engster Beziehung zur Kunst stehen oder gestanden haben; und weiter das Verständnis der herrlichen Schmuckfarben kleinster Wasserbewohner und unzähliger Schmetterlingsformen, sonniger Freunde des mächtigen Dichtergeistes Carl Spitteler; die geradezu unglaublichen Wunderbauten mikroskopischer Meeresbewohner, jener Radiolarien zum Beispiel, die durch Ernst Haeckels Prachtwerk "Kunstformen in der Natur" weiten Kreisen näher gebracht wurden; und um zum Schluss zu kommen, das feenhafte Leuchten ganzer Scharen von zartesten, zierlichsten Wesen, deren Anführung mich in begeisterter Erinnerung fast vergessen lassen, wo und zu welchem Zweck dies geschieht.

Wen aber wird es nach all dem noch Wunder nehmen, dass gerade der Biologe, der die Pflanze vom keimenden Samen bis zum Dufte der Blüte begleitet, der dem Menschen vom Ei bis zum Tode folgt, der die Geheimnisse erforscht, nach denen das Auge die Farbe, den Ton das Ohr erfasst, dass gerade er über das Wesen des Schönen nachdenkt, ja ihm vielleicht näher steht als die Vertreter sonst einer Wissenschaft.

ZÜRICH

DR STROHL-MOSER pir, tradition permits and personal and arous to

LES MÉTHODES MODERNES D'IDENTIFICATION DE CRIMINELS

(Suite.)

III. LE "PORTRAIT PARLÉ"

Nous avons déjà insisté sur la grande importance des signalements dans la pratique policière. Malheureusement encore trop souvent, les méthodes suivies pour l'élaboration de ces signalements sont tellement défectueuses qu'une reconnaissance sûre devient impossible. Par exemple, le signalement suivant trouvé dans un "Steckbrief" allemand n'a probablement pas permis de retrouver l'individu recherché, si ce dernier a été tant soit peu malin. Le "Steckbrief" contient la description suivane: "Age, 47 ans; taille: 1,65 m; corpulence mince; cheveux clairsemés, bouclés; yeux: porte lorgnon; barbe: bock roux; visage: type juif; teint rougeâtre; langage: parle l'allemand; marques particulières: hausse les épaules en marchant."

Le signalement est accompagné d'une mauvaise reproduction d'une photographie "en face" défectueuse de l'individu recherché.

De toutes les particularités indiquées, c'est encore le haussement des épaules qui a la plus grande valeur signalétique. Le haussement est, en effet, ou la suite d'un défaut organique ou celle d'une mauvaise habitude contractée au courant des années. L'individu, s'il s'observe, peut éviter, au moins très souvent, ce haussement de l'épaule, mais à un moment donné il s'oublie et le haussement réapparaît et peut servir au policier pour la reconnaissance.

Les autres indications contenues dans la description ne valent rien ou peu de chose. En effet, la taille mince peut être changée par un vêtement approprié, la barbe en pointe de couleur rousse peut être coupée ou teinte, le teint rougeâtre peut être modifié par la poudre de riz ou le fard, etc. De telles indications ont donc, au moins pour les criminels professionnels, très peu de valeur; elles peuvent même induire en erreur l'agent policier chargé de rechercher l'individu incriminé!

Cet agent ne cherchera qu'une personne correspondant au signalement donné, c'est à dire: un individu mince, à barbe rousse, portant lorgnon, etc., et pendant ce temps le voleur, l'escroc passera sans danger à côté de lui, complètement transformé par le fait qu'il a teint la moustache en noir, qu'il s'est rasé la barbe et qu'il s'est affublé d'une perruque noire.

Mais comment faut-il établir un signalement vraiment utile pour les recherches policières, si la description établie à l'aide du langage ordinaire ne suffit pas?

La réponse à cette question est aisée aujourd'hui: le signalement devra être établi à l'aide d'une méthode descriptive spéciale, qui ne décrit pas, comme nous avons l'habitude, l'impression de l'ensemble du visage, mais les formes, les dimensions et les directions des différents éléments constituant la figure humaine. Cette analyse sera notée à l'aide d'un vocabulaire spécialement élaboré. En d'autres termes: le signalement sera exécuté à l'aide de l'ingénieuse méthode du "portrait parlé", élaborée par Monsieur Alphonse Bertillon, chef du service de l'identité judiciaire de la Préfecture de Paris.

Le "portrait parlé" s'occupe donc de la description des formes, dimensions et directions des différents éléments de la figure humaine et de leur notation à l'aide d'un vocabulaire spécial. Comme principe de cette description sert l'expérience que toutes les formes et grandeurs de toute chose qui croît et décroît peuvent être rangées dans trois catégories: petit, moyen, grand. En étudiant les statistiques, nous remarquerons que le plus grand nombre des formes se trouve dans la catégorie moyenne, pendant que les catégories petite et grande n'en contiennent qu'un nombre restreint et que dans ces deux catégories le nombre est le même (Quetelet: courbe binomiale).

Nous concluons de cette constatation, et la pratique a confirmé cette conclusion, que petit et grand représentent les cas exceptionnels, pendant que moyen représente la forme habituelle. Si nous appliquons ce que nous venons de constater aux éléments de la figure, nous verrons qu'ici aussi les formes moyennes constituent la règle, pendant que les formes petites et grandes constituent les exceptions. En d'autres termes: une hauteur du nez normale en comparaison avec les autres éléments de la figure, une hauteur du nez moyenne, ne nous frappera pas, car nous sommes habitués, par sa fréquence, à l'aspect de ce nez. Par contre, une hauteur du nez trop grande ou trop petite, en comparaison avec les autres éléments de la figure, nous frappera immédiatement par sa rareté relative.

Si nous allons plus loin et si nous formons les liens entre les trois notions: petit, moyen, grand, c'est à dire les formes limites, nous aurons alors l'échelle suivante dans laquelle les formes limites sont reconnaissables par la parenthèse:

Petit- (petit) — moyen — (grand) — grand.

Les formes limites peuvent toujours être rangées avec la forme suivante ou précédente sans que, par cela, une faute de description en résulte. Ainsi un homme de 1,60 m de taille peut

être rangé parmi les hommes petits ou moyens, sans que, par cela, une erreur dans la reconnaissance puisse se produire, mais on ne rangera jamais cet individu dans la catégorie des hommes grands.

Si nous ajoutons à cette échelle les formes les plus extrêmes: très petit et très grand, que nous exprimerons graphiquement par le soulignement des mots petit et grand, nous aurons alors l'échelle à sept échelons suivante:

petit — petit — (petit) — moyen — (grand) — grand — grand.

Cette échelle à sept échelons sert pour le classement de tous les éléments de la figure. Pour les éléments de dimension (hauteur du front, épaisseur des lèvres, saillie du nez, etc.) nous utiliserons l'échelle: petit, moyen, grand; pour les autres formes nous emploierons une échelle à termes spéciaux.

Il serait trop long d'entrer dans tous les détails de la théorie du portrait parlé (ceux des lecteurs qu'intéresse spécialement cette belle méthode de signalement trouveront une description complète et détaillée dans notre ouvrage: "Manuel du Portrait parlé"), mais nous essayerons de l'expliquer par un exemple d'analyse descriptive d'un élément: le nez.

Le nez se compose des éléments suivants qui devront être analysés en détail si l'on veut signaler un nez par sa description verbale: 1) la racine du nez; 2) le dos du nez; 3) la base du nez; 4) la hauteur du nez; 5) la saillie du nez; 6) la largeur du nez; enfin il faut encore examiner le nez au point de vue des particularités de ses différents éléments:

- 1) La racine du nez est la concavité transversale qui existe, plus ou moins accentuée, à la naissance du nez, entre les yeux et sous la base du front. Cette concavité manque quelquefois complètement, et nous sommes alors en présence d'un "profil continu". Suivant la profondeur du creux formé par la racine du nez, nous l'indiquons comme: petite petit (petit) moyenne (grande) grande grande.
- 2) Le dos du nez est la ligne de profil du nez depuis sa racine jusqu'à sa pointe. Nous avons trois formes principales du dos: concave (cave) rectiligne convexe (vex);

une variante de cette dernière forme est le dos du nez busqué.

En appliquant notre échelle à sept échelons, nous aurons les sept formes suivantes:

Cave — cave — (cave) — rectiligne — (vex) — vex — vex.

Si la partie supérieure esseuse du des du de

Si la partie supérieure osseuse du dos du nez décrit une saillie, et si la partie inférieure (cartilagineuse) ne continue pas cette courbe, mais s'infléchit d'abord en dedans pour redevenir convexe vers le bout du nez, le profil du dos du nez devient sinueux. Non seulement le dos vex peut se présenter comme sinueux, mais le dos cave ou rectiligne possède également cette particularité. Nous la désignerons comme:

Cave sinueux — rectiligne sinueux — vex sinueux.

3) La base du nez. Nous entendons par là l'inclinaison de la base du nez, inclinaison décrite par le bord libre des narines. Elle peut être:

Relevée — relevée — (relevée) — horizontale — (abaissée) — abaissée — abaissée.

Le profil du dos du nez et l'inclinaison de la base du nez sont absolument indépendants l'un de l'autre. En effet, on peut parfaitement trouver un dos cave combiné avec une base abaissée. Toutefois certaines combinaisons sont beaucoup plus fréquentes que d'autres. Ainsi un dos très cave est ordinairement combiné avec une base relevée. Le dos convexe se trouve fréquemment combiné avec une base abaissée.

- 4) La hauteur du nez. On comprend par "hauteur du nez" la distance entre le point le plus profond de la racine du nez et le point le plus bas de la partie inférieure des narines. Elle varie entre petite et grande.
- 50 La saillie du nez est la distance entre le point le plus saillant du dos du nez (le bout du nez) et le point le plus interne des narines. Comme pour la hauteur, la saillie va du petit au grand.
- 60 La largeur du nez est la plus grande distance transversale comprise entre les deux ailes du nez: du petit au grand.

Les particularités du nez. Certains nez sont affligés de particularités d'une très haute valeur signalétique. Ces particularités se réfèrent au dos du nez, au bout du nez, aux narines et à la racine:

Dos du nez en S. Dans ce cas la racine descend très bas, la partie supérieure du dos est franchement cave, la partie inférieure vex. L'ensemble des profils de la racine et du dos décrit le tracé d'un S. Ces nez ont ordinairement une petite saillie.

Méplat du dos du nez. Il se forme à peu près à $1^{1/2}$ à 2 cm en dessous de la racine, sur le dos du nez, un renflement allongé ne faisant pas saillie sur le profil du dos.

Un renflement similaire peut se produire également plus bas sur le bout du nez. C'est alors le méplat du bout du nez (ordinairement de forme triangulaire). Les autres particularités du nez sont:

Le dos mince; le dos large; le dos écrasé; le dos incurvé où la partie médiane seulement du dos du nez est incurvée à gauche ou à droite, et qu'il ne faut pas confondre avec le bout du nez dévié; le dos du nez en selle; le bout du nez effilé; le bout du nez gros; le bout du nez bilobé; le nez couperosé; la cloison médiane découverte; la cloison non apparente; les narines empâtées; les narines dilatées; les narines pincées; les narines récurrentes; la racine du nez large; la racine du nez de hauteur petite; la racine du nez de hauteur grande.

L'exemple brièvement résumé du nez montre combien minutieuse est l'analyse, dans le "portrait parlé", de tous les éléments composant la figure humaine. Toutes les constatations faites sur l'individu, dont on veut faire le signalement, à l'exception des formes moyennes, sont notées à l'aide d'un système spécial et très simple d'abréviations, sur des fiches de signalement. Les fiches de signalement servent alors à la police, même sans photographie, pour retrouver parmi des milliers de personnes, un individu en liberté et qu'on recherche.

Si les agents, chargés d'une recherche, sont en possession d'une photographie, il leur faut aussi, pour pouvoir "lire" cette photographie, connaître le "portrait parlé".

Admettons qu'un agent devra rechercher et ensuite arrêter un individu dont il possède le "bertillonage" (photographie de profil et de face).

La photographie datant de plusieures années, représente un jeune homme imberbe pendant que l'individu à l'époque où notre agent est chargé de le rechercher, a dix à quinze ans de plus, porte une grande barbe, possède une calvitie presque complète et porte, au surplus, des lunettes bleues. Dans la plupart des cas, l'agent non familier avec le portrait parlé, ne reconnaîtra pas, dans l'individu usé, chauve et barbu, le petit jeune homme de son ancienne photographie. Il passera peut-être vingt fois à côté de lui sans que seulement l'idée lui vienne qu'il pourrait avoir son homme devant lui. La chose change d'aspect si la recherche est exécutée par un agent familier avec le portrait parlé.

Celui-ci, avant de commencer ses recherches, analyse son "bertillonage" et examine soigneusement les formes, dimensions, directions et particularités des différents éléments de la figure. Ainsi il aura constaté que son individu possède un dos du nez convexe combiné avec une base relevée, un front fuyant, un profil courbe, est affligé de prognatisme nasal, a une nodosité darwinienne à la bordure postérieure de l'oreille, et le contour supérieur aigu, etc.:

Parmi toutes ces particularités, il a été surtout frappé par le profil courbe, le prognatisme nasal, la nodosité darwinienne et le contour supérieur aigu de la bordure de l'oreille, particularités qui sont relativement rares. Il retiendra donc surtout ces signes dans sa mémoire et examinera les passants surtout à ce point de vue.

S'il constate l'absence d'un seul de ces signes qui ont été parfaitement visibles sur la photographie, il peut être sûr que le passant examiné n'est pas l'individu recherché.

Par contre, s'il constate la présence de tous ces signes (facilement visibles pour un homme exercé), il suivra son individu et contrôlera la présence des autres signes notés sur la fiche et relevés sur la photographie. Il portera son attention surtout sur la conformation de l'oreille. Si tout se retrouve sur la figure de l'homme filé, il est "bon à faire", c'est à dire à arrêter. L'agent peut être sur de ne pas avoir fait une fausse manoeuvre.

On objectera peut-être que l'apprentissage et l'application du "portrait parlé" sont trop difficiles et demandent trop de la mémoire des agents de la Sûreté, qui auront surtout à l'utiliser et dont l'instruction n'est généralement pas très poussée.

Eh bien, les expériences faites pendant une série d'années, soit en France, soit en Roumanie, soit en Suisse nous permettent aujourd'hui d'affirmer que ni l'étude, ni l'application du "portrait parlé" ne présentent de difficultés pour l'agent policier tant soit peu intelligent, sous condition que le professeur chargé de l'enseignement du "portrait parlé" sache présenter son sujet d'une façon claire et concise.

Il convient encore de signaler à cette place que l'étude et l'application du "portrait parlé" rendent l'agent plus apte pour son service, non pas seulement parce qu'il possède ainsi des connaissances très précieuses pour les recherches, mais aussi parce qu'il a appris, par cette étude, à approfondir, à voir et à observer.

Le "portrait parlé" sert encore pour l'établissement d'albums qui rendent possible de retrouver en très peu de temps, parmi des milliers de photographies, celle d'un individu donné.

Ces albums, actuellement en usage dans la Police française (nous en préparons un spécialement pour le Canton de Vaud) et qu'on appelle les D. K. V., contiennent les portraits signalétiques réduits de tous les étrangers expulsés de France de même que les interdits de séjour français, les évadés des prisons françaises, les individus contre lesquels existe un mandat d'amener et les contumaces.

Par un classement emprunté au portrait parlé, les individus sont classés suivant la forme du dos du nez, les différentes formes du triangle inférieur de l'oreille, la couleur de l'iris, la hauteur de la taille et l'âge. Le classement est si simple qu'un agent, au courant de la méthode, retrouve très facilement parmi ces milliers de portraits un individu donné, même si, extérieurement, il a beaucoup changé.

Nous avons dit que plusieurs pays ont abandonné la fiche anthropométrique pour ne se servir que de la fiche dactyloscopique. Un certain nombre d'auteurs, dont beaucoup, hâtons nous de le dire, sont de purs théoriciens n'ayant jamais eu de contact avec la pratique, ou encore de simples journalistes se piquant de connaissances en "criminalistique", ont décrété la fin du règne de la fiche anthropométrique et la victoire définitive de la dactyloscopie. Ont-ils raison? Nous allons l'examiner brièvement en comparant ensemble impartialement les défauts et les qualités des deux systèmes. Nous ajouterons, que, personnellement, nous nous occupons de dactyloscopie depuis de longues années.

Quels sont les avantages du systéme dactyloscopique sur la fiche anthropométrique?

- 1º La prise des empreintes digitales est relativement simple et peut être apprise rapidement par les agents.
- 2º Elle n'est pas coûteuse puisque le matériel nécessaire est très simple.
- 3º Le classement dactyloscopique peut, sans différence, être appliqué aux adultes, aux mineurs et aux femmes.
- 4º Les fiches dactyloscopiques rendent possible (beaucoup plus facilement que le classement anthropométrique) l'identification de l'auteur d'un crime ou délit avec les seules empreintes digitales laissées involontairement sur les lieux.

A côté de ces avantages incontestables sur la fiche anthropométrique, la fiche dactyloscopique est inférieure en bien des points, et de très essentiels, à la fiche anthropométrique:

1º La fiche dactyloscopique ne peut servir que pour les individus se trouvant entre les mains de la Justice; ne contenant que les empreintes digitales, elle ne peut servir pour le signalement d'un individu en liberté. La fiche anthropométrique par contre, possédant à côté des mesures anthropométriques, de l'énumération des marques particulières, des indications colorimétriques, et des empreintes digitales aussi la photographie signalétique ou le "portrait parlé" de l'individu, peut directement servir de fiche de recherche d'un individu en liberté. Ceci a amené les services d'identification judiciaire les derniers venus, et qui se servent de la dactylos-

- copie comme moyen de classement (la Belgique), à munir leurs fiches de l'indication des marques particulières, des indications colorimétriques, de la photographie signalétique ou du "portrait parlé". Il ne manque plus que les 8 mesures anthropométriques pour compléter la fiche anthropométrique! On revient toujours à ses premiers amours!
- 2º Il est aujourd'hui hors de doute qu'accidentellement ou intentionnellement la peau de la pulpe des doigts peut être modifiée de telle façon qu'elle ne produit plus que des empreintes vagues, difficiles à classer et impossibles à identifier avec sûreté. La possibilité de produire des empreintes peut être complètement détruite par l'emploi de liquides corrosifs. Avec la seule dactyloscopie un individu avec de tels doigts n'est donc plus identifiable.
- 3º L'identification à l'aide de la fiche dactyloscopique repose uniquement sur les empreintes digitales. Ces dernières sont incontestablement un moyen d'identification puissant, mais l'identification judiciaire est si grave, car il s'agit presque toujours de l'honneur et de la liberté de l'individu, qu'on ne prend jamais assez de précautions. La fiche dactyloscopique nous fournit une possibilité d'identification: l'empreinte digitale, c'est bien. Mais la fiche anthropométrique nous en fournit cinq: les mesures anthropométriques, les indications colorimétriques, les marques particulières, la photographie, en même temps le "portrait parlé" et les empreintes digitales; c'est mieux!
- 4º Le classement dactyloscopique, si l'on utilise le système Vucetich ou Bertillon, est relativement simple. L'identification d'un individu à l'aide des empreintes digitales seules ne l'est pas toujours. Quelquesfois elle est même terriblement délicate, soit par la mauvaise qualité de l'empreinte, soit par la finesse du dessin. La chance d'erreur par inattention est, d'après notre avis, beaucoup plus grande, qu'avec la fiche anthropométrique. En tout cas il faut un personnel spécial tout aussi exercé si non davantage qu'avec le système anthropométrique.
- 5º Les recherches doubles, comme il s'en produit dans le classement anthropométrique, ne sont pas supprimées par l'emploi

- du classement dactyloscopique, car il existe des empreintes limites (entre deux formes principales) qui seront classées différemment suivant les différents opérateurs.
- 6º Le maniement des grandes feuilles qui sont utilisées pour le classement dactyloscopique, système Henry et similaires, est beaucoup moins commode que celui des fiches anthropométriques. A la vérité il faut ajouter que la fiche Vucetich et surtout la nouvelle fiche belge, utilisant la méthode Vucetich pour le classement mais reprenant, à part des mesures anthropométriques, toutes les indications de la fiche anthropométrique, sont beaucoup plus maniables.
- 7º Les méthodes dactyloscopiques utilisées dans les différents services policiers varient d'un pays à l'autre (même dans le même pays: Allemagne), la fiche anthropométrique (sauf en Russie) est la même partout.

La dactyloscopie possède donc de sérieux inconvénients dont les deux plus graves sont certainement l'impossibilité d'établir avec elle le signalement d'un individu se trouvant en liberté, et la moindre sûreté de l'établissement de l'identité se basant seulement sur un facteur pendant que la fiche anthropométrique, pour établir l'identité d'un individu, utilise cinq moyens différents, les empreintes digitales y comprises. Quant aux avantages de la dactyloscopie sur la fiche anthropométrique, à part la possibilité du classement des femmes et mineurs, ils sont plus apparents que réels.

La prise des empreintes digitales est simple et peut être facilement apprise et exécutée. L'apprentissage de la prise des mésures anthropométriques est plus difficile, mais en somme simple quand même. Une fois la méthode d'opération bien apprise, les mesures sont exécutées très rapidement et sûrement. On a dit que, pour que les services anthropométriques fonctionnent bien, il faut un personnel très exercé. C'est vrai, mais dans toutes les branches de l'activité humaine, pour avoir de bons employés, il faut les dresser; en dactyloscopie tout autant, si ce n'est pas davantage; car si ce n'était pas le cas, gare aux erreurs de classification et surtout gare aux erreurs judiciaires par fausse identification. Nous le répétons, nous appuyant sur nos

expériences, nous prétendons et nous sommes d'accord sur ce point avec beaucoup de gens du métier et pas des moindres, que l'identification se basant uniquement sur la concordance des empreintes digitales est beaucoup plus délicate et moins sûre que celle se basant sur les cinq méthodes d'identification de la fiche anthropométrique. La formation d'un personnel anthropométrique bien exercé est donc incontestablement nécessaire, mais celle du personnel dactyloscopiste ne l'est pas moins.

Et là nous touchons le second avantage que nous avons attribué à la dactyloscopie. Il va sans dire que le rouleau encreur est beaucoup meilleur marché que les instruments de mensuration anthropométrique. Le premier coûte au plus une dizaine de francs, les derniers, appareil photographique y compris, quelques centaines de francs. Mais cette première économie faite, les dépenses, soit pour l'impression des fiches soit pour le personnel nécessaire au bon fonctionnement d'un service d'identité judiciaire, restent les mêmes. Si le poste dactyloscopique s'aperçoit, ce qui arrive fatalement, que toutes ses fiches dactyloscopiques ne lui servent à rien du tout pour signaler un individu en liberté et qu'il faut absolument joindre à ces fiches la photographie, l'acquisition d'un bon appareil photographique diminue fortement la première économie. Cette économie se monte finalement à 200 ou 300 francs. Et, pour une si petite économie, faudrait-il vraiement choisir une méthode offrant moins de sûreté que l'autre, la plus chère? Nous ne le croyons pas et à nos yeux cette objection des moindres frais d'installation ne devrait pas même être prononcée, quand il s'agit de la sûreté générale et d'une plus grande garantie contre les erreurs judiciaires. Il est vrai que le public, si généreux pour les concours agricoles et les dépenses pour l'armée (nécessaire hâtons-nous de le dire) qui nous défendra peut-être un jour contre un ennemi X, se montre d'une économie hors ligne quand il s'agit de voter des crédits pour la Police, cette armée toujours sur le pied de guerre pour défendre nos biens et notre vie contre les ennemis de la société. Qu'on fasse une fois le décompte, seulement pour notre petit pays, du dommage subi par la richesse publique par l'activité criminelle des délinquants et l'on verra ce que nous coûte cette économie mal placée!

Nous avons encore dit que le classement dactyloscopique rendait plus facilement que les classements anthropométriques possible l'indentification de l'auteur d'un crime ou délit avec les seules empreintes digitales laissées involontairement sur les lieux par le délinquant.

Nous avons eu personnellement, il est vrai, de très beaux cas d'identification par les empreintes digitales trouvées sur les lieux, mais il faut ajouter que depuis plusieurs années déjà, il ne se passe pour ainsi dire pas un délit tant soit peu important où nous ne cherchions pas, en premier lieu, ces empreintes. Les empreintes ainsi trouvées sont, le plus souvent, si incomplètes que leur recherche dans le casier dactyloscopique serait chose très difficile, même impossible et demanderait certainement beaucoup de temps. Dans ces cas, et nous avons toujours procédé de cette façon avec le meilleur résultat, on prend les empreintes digitales des individus qui, par une raison ou une autre, pourraient être suspects d'avoir perpétré le forfait (si c'est un récidiviste qu'on soupconne et qui n'est pas entre les mains de la Justice, on utilise sa fiche anthropométrique (contenant les 10 empreintes digitales) et on les compare avec les empreintes ou les fragments d'empreintes digitales qu'on a relevés sur les lieux. Ajoutons que nous avons eu plusieurs cas, où l'indentité a été établie par des fragments des lignes papillaires de la paume de la main, non contenue sur la fiche dactyloscopique.

Enfin la possibilité du classement des femmes et des mineurs, impossible par le classement anthropométrique, est un avantage réel de la dactyloscopie. Mais le classement dactyloscopique est possible aussi avec la fiche anthropométrique puisqu'elle contient les dix empreintes digitales. Comme nous l'avons dit plus haut, au service d'identification judiciaire de Paris les fiches anthropométriques des mineurs et des femmes sont classées dactyloscopiquement depuis longtemps.

Pour cette catégorie aussi, la fiche anthropométrique possédant à côté des empreintes digitales encore les indications colorimétriques, les marques particulières et la photographie signalétique ou le portrait parlé est certainement plus sûre pour une identification ultérieure que la fiche ne contenant que les empreintes seules. Qu'on fasse un classement double dactyloscopique et anthropométrique; le classement dactyloscopique étant surtout destiné aux femmes et mineurs et à l'indentification des empreintes trouvées sur les lieux du crime ou du délit. Qu'on fasse ce second classement auxiliaire au moyen de fiches ne contenant que les empreintes digitales comme à Bâle et à Lucerne, rien de mieux, mais qu'on n'abandonne pas la "fiche anthropométrique" qui présente le plus de garanties possibles.

Réfutons encore brièvement un argument mis toujours en avant par les dactyloscopistes exclusivistes. Ils disent qu'au service de l'identité judiciaire de Londres le nombre de reconnaissances a atteint aujourd'hui, où les Anglais se servent uniquement de la méthode dactyloscopique, dix fois le nombre des reconnaissances obtenues en 1891 avec le système anthropométrique. Mais cet argument ne tient pas debout si l'on réfléchit un instant. En effet, depuis 1891, où nous étions au commencement de l'activité des services d'identification, le nombre des fiches a singulièrement augmenté. Admettons un instant, qu'en 1891, avec un casier de 30000 fiches, on ait identifié 500 individus, est-il étonnant qu'aujourd'hui, 17 ans après, où nous avons peut-être 500000 fiches, nous ayons 5000 on 6000 identifications? Et que faut-il conclure de tout cela? Pour nous, le système dactyloscopique est bon, la fiche anthropométrique est meilleure parce que plus complète!

LAUSANNE

R. A. REISS

WINTERNACHT

Am 2. Februar fand am Zürcher Pfauentheater die Uraufführung des Dramas "Winternacht" von C. F. Wiegand statt. Schauspieler und Regisseur gaben ihr Bestes. Der Beifall war stark und berechtigt.

Die Handlung wickelt sich in einer Nacht ab in einem weltverlassenen hessischen Dorf. Der erste Akt abends in der Pfarrstube. Die Gegensätze, die den Ausschlag geben, werden gleich zu Beginn sichtbar. Der Arzt kommt von einer sterbenden Alten, voll Entrüstung: sie ist ein Opfer abergläubischer Quacksalberei. Er sucht den — lutherischen — Pfarrer von der verderblichen Existenz dieser Mächte zu überzeugen; der alte Autokrat weist ihn schroff zurück, er fühlt sich als den einzig Verantwortlichen, seine Wirksamkeit aber auch als die einzig berechtigte. Seine

Tochter, die den Arzt liebt, sucht vergebens zu vermitteln. Bauer Lang erscheint, der Sohn jener Sterbenden. Der junge Holstein soll seine Tochter durch Heirat vor Schande bewahren, der aber hat zugleich ein armes Mädchen verführt und nach des Pfarrers Willen soll er diese ehelichen. Lang fügt sich knirschend. Aus Gründen! Eine verhängnisvolle Vorgeschichte deckt sich auf: als vor Jahren ein Hof abbrannte, hatte der Pfarrer in seiner raschen Art den alten Holstein der Tat bezichtigt und auch dann geschwiegen, als der Täter Lang seinen Meineid gebeichtet. — Zitternd und zagend erscheint jenes arme Mädchen in der Pfarrstube, unbeholfen trotzig ihr Verführer. Wie ihn der Geistliche mit strenger, dann mit menschlich milder Eindringlichkeit zu erschüttern versucht, wie der starke Kerl schliesslich nicht länger an sich hält, sondern heulend und bussbereit am Beichtschemel zusammenbricht, das ist eine prachtvolle Szene. — Kaum ist er weg, so hört man Geschrei. Er ist beim Pfarrgarten erschlagen worden.

Ein Mord in seiner Gemeinde! das ist ein furchtbarer Stoss für den Pfarrer, der wie ein alter Baum aussen noch stark erscheint, da sein Holz schon morsch und brüchig ist. Misstrauisch und drohend durchschreitet die Gestalt des alten Holstein das Pfarrhaus. Bald verrät sich auch der Mörder: es ist Lang, der in seiner Aufregung den Verführer seiner Tochter getroffen und sich nicht mehr bemeistern konnte. Der Verzweifelnde ringt dem Pfarrer das Versprechen ab, bis zum Tode der Mutter, der noch diese Nacht erfolgen muss, mit einer öffentlichen Anzeige zu warten.

Das folgt Schlag auf Schlag, in gedrungenen, musterhaft geführten Szenen. Kein Moment des Ausruhens. Unbändige Triebe brechen in elementarer, ungeschlachter Form durch, Wille setzt sich gegen Wille, Starrkopf stösst gegen Starrkopf. Offen oder heimlich fürchten sie alle den Mächtigen, den Pfarrer, und wenn sie vor ihm stehen, beugen sie den steifen Nacken.

Ein Gipfel dramatischer Wirkung ist erreicht und man steht am Ende des ersten Aktes! Den Kritiker beschleicht der Gedanke: wie ist das zu überbieten?

In der Wirtsstube sammelt sich aufgeregtes Volk, sucht und fragt nach dem Mörder. Ein eigenmächtiger Gendarm (uns scheint er karikiert, aber er existiert jenseits des Rheins!) führt eine Untersuchung aufs Geratewohl, ohne viel auszurichten. Wieder platzen sie aufeinander: der Gendarm und der Arzt; Holstein, der nach dem Täter fahndet, und der Arzt; der Pfarrer, der die Schenke zu so später Stunde geschlossen haben will, und die Menge. Freilich diesmal geht's nicht recht vorwärts. Aber lebensvolle Bilder und Gestalten: der Wirt, der Schleicher, der furchtsame Schulmeister, ein gröhlender Betrunkener. Auch komische Streiflichter leuchten auf. Vieles wird deutlicher: die Furcht vor'm Pfarr', die Dunkelheit der Gemüter, der Aberglaube und die Kurpfuscherei, aus der eine alte Vettel hintenherum ihr Handwerk macht.